



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

vols

Question écrite n° 15696

## Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le fait que les vols de cyclomoteurs et de scooters se multiplient et sont très dissuasifs à l'égard de nombreuses personnes qui accepteraient sinon de se déplacer de la sorte plutôt qu'en voiture. Elle souhaiterait donc qu'il lui indique s'il ne pense pas qu'il serait dissuasif à l'égard des délinquants d'exiger, outre la production d'une attestation d'assurance, la production obligatoire d'un titre de propriété lors de contrôles.

## Texte de la réponse

Le Gouvernement a adopté le principe de l'immatriculation de ces véhicules dans le cadre du Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) qui s'est tenu le 26 novembre 1997. Une telle disposition permettra de lutter contre les vols de cyclomoteurs et facilitera la restitution des engins retrouvés à leurs propriétaires. Les études relatives à la mise en oeuvre de cette réforme sont actuellement en cours ; elles concernent l'adaptation du Fichier national des immatriculations (FNI). Cette mesure devrait être applicable dès 1999 et concernera, en tout état de cause, les véhicules neufs représentant un flux annuel de 200 000 unités environ.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

**Circonscription :** Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15696

**Rubrique :** Automobiles et cycles

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 juin 1998, page 3224

**Réponse publiée le :** 10 août 1998, page 4475